

# CERTIFICAT D'ADDITION A UN BREVET D'INVENTION

PREMIÈRE ET UNIQUE  
PUBLICATION

⑫ Date de dépôt..... 6 février 1970, à 13 h 40 mn.  
Date de la décision de délivrance..... 21 décembre 1970.  
Publication de la délivrance..... B.O.P.I. — « Listes » n° 48 du 31-12-1970

⑬ Classification internationale (Int. Cl.).... **B 67 b 7/00.**

⑭ Déposant : **CAMPAGNOLO Tullio, résidant en Italie.**

Mandataire : **Cabinet J. Bonnet-Thirion, L. Robida & G. Foldès.**

⑮ **Tire-bouchon à auto-centrage.**

⑯ Invention :

⑰ ⑱ ⑲ **Priorité conventionnelle : Demande de brevet additionnel déposée en  
Italie le 6 février 1969, n° 12.546 A/69 au nom du demandeur.**

⑳ **Nature du titre principal : Brevet d'invention n° 1.537.226 du 3 août 1967.**

La présente invention concerne des perfectionnements au tire-bouchon décrit au brevet principal.

Tel que décrit au brevet principal, ce tire-bouchon présente, sous sa forme d'exécution préférée, un corps principal d'appui sur le sommet d'une bouteille, une tige à vis montée coulissant dans ledit corps principal et adaptée à s'insérer par vissage dans le bouchon de la bouteille pour être retirée avec celui-ci par simple coulisement dans l'axe de la bouteille, ainsi qu'un corps en forme de cloche monté coaxialement audit corps principal et comportant un manchon de centrage coulissant axialement contre l'action de moyens de rappel pour entourer le col de la bouteille et assurer le centrage du tire-bouchon sur l'embouchure.

Le tire-bouchon selon le brevet principal se révèle efficace et pratique à l'usage, mais présente toutefois un inconvénient attendant à l'opération de vissage de la tige à vis dans le bouchon de la bouteille. En fait, on peut constater, au cours de cette opération, une rotation entre le manchon du corps en forme de cloche et l'ensemble du tire-bouchon, une telle rotation pouvant être préjudiciable au succès de l'opération en retardant ou empêchant l'attaque de la tige à vis sur le bouchon.

L'objet principal de la présente invention est d'éviter complètement la possibilité d'un tel inconvénient et l'invention propose à cet effet, des moyens adaptés à rendre solidaires en rotation le manchon de centrage et le corps en forme de cloche du tire-bouchon sans en empêcher les coulissements axiaux réciproques.

Les objets, caractéristiques et avantages de l'invention ressortiront par ailleurs de la description que l'on va en donner, ci-après, portant sur un mode de réalisation de tire-bouchon selon le brevet principal, et incorporant les perfectionnements sus-mentionnés.

Sur les dessins :

la figure 1 est une coupe axiale partielle du tire-bouchon perfectionné ;

la figure 2 est une coupe transversale suivant la ligne II-II de la figure 1.

Selon le mode de réalisation choisi et représenté, et en référence à la description fournie au brevet principal, le tire-bouchon comprend un corps principal 1, un corps en forme de

cloche 2, et un manchon 3 monté coulissant par rapport au corps en forme de cloche 2 ainsi qu'une tige à vis 8 et une tige annelée 7. On voit également sur le dessin le ressort 9 qui assure le rappel du manchon 3 en position de repos vers le corps 1.

5 Selon l'invention, on forme sur la face extérieure du corps en forme de cloche 2 deux rainures, ou renforcements 21, diamétralement opposées, parallèles à l'axe du tire-bouchon. On forme, en outre, sur la face intérieure du manchon 3 deux dents 22 faisant saillie vers l'intérieur et destinées à être reçues dans les  
10 renforcements 21, une fois le montage des pièces effectué.

Avec ces simples aménagements, le manchon 3 reste libre de coulisser axialement par rapport au corps en forme de cloche 2, ce qui est nécessaire au bon fonctionnement du tire-bouchon, et cela exactement comme pour le tire-bouchon du brevet principal,  
15 mais se trouve, par contre, bloqué en rotation du fait que, pour un tel mouvement, il est rendu solidaire du corps en forme de cloche 2. Il s'ensuit qu'en cours d'utilisation, quand celui qui se sert du tire-bouchon tient fermement en main le manchon et agit sur la tige à vis 9 à l'aide de la poignée de manipulation,  
20 l'attaque du bouchon par le tire-bouchon ne risque de provoquer aucune difficulté ; et la manoeuvre s'effectue en toute sécurité et efficacité.

L'invention n'est nullement limitée au mode de réalisation décrit, celui-ci n'ayant été donné qu'à titre d'exemple et les  
25 moyens qui rendent le manchon solidaire en rotation du corps en forme de cloche pourront être différents de l'ensemble rainures-dents figurant dans cet exemple. Toutes variantes de ces moyens restent bien entendu dans le cadre de l'invention.

## REVENDICATIONS

- 1) Tire-bouchon du type muni d'une tige à vis montée à rotation et à coulissement dans un corps principal creux fixe prenant appui sur le col de la bouteille avec un corps en forme de cloche monté coaxialement audit corps principal et comprenant un  
5 manchon de centrage coulissant axialement contre l'action de moyens de rappel pour entourer le col de la bouteille et assurer le centrage du tire-bouchon sur le goulot comme décrit au brevet principal, caractérisé par des moyens rendant solidaires en rotation le manchon de centrage et le corps en forme de cloche.
- 10 2) Tire-bouchon suivant la revendication 1, dans lequel les moyens précités consistent en deux rainures creusées sur l'extérieur du corps en forme de cloche parallèlement à son axe avec deux dents, solidaires de la face intérieure du manchon sur lesquelles elles forment saillie, et pouvant se déplacer par coulissement  
15 sement dans lesdites rainures.
- 3) Tire-bouchon suivant la revendication 2, dans lequel les rainures sont diamétralement opposées l'une à l'autre.

